



Association valaisanne pour les intérêts des cyclistes
Case postale 469
1951 Sion
info@pro-velo-valais.ch



Sion, le 6 janvier 2026

Objet : lettre d'information concernant les directives de stationnement vélo

Madame, Monsieur,

PRO VELO est une association qui œuvre à la promotion du vélo comme moyen de transport au quotidien en Valais. Au cours des dernières années, on peut facilement observer le succès du vélo en fonction du nombre croissant d'adeptes visibles sur les routes de notre canton.

Par conséquent, l'intégration de stationnement vélo bien conçu dès la phase de conception des bâtiments est aujourd'hui un enjeu majeur. Le dimensionnement et l'aménagement des places de stationnement vélos doivent être pris au sérieux, car ils répondent à un besoin croissant et découlent désormais d'une exigence légale pour toutes les nouvelles constructions valaisannes. À travers cette lettre, nous souhaitons vous informer des nouveautés prévues par la législation cantonale pour la conception du stationnement vélos.

Le nouvel article 39 de la loi cantonale sur les constructions, qui entre en vigueur en ce début d'année 2026, précise que la conception des places de stationnement (dimensionnement, implantation, etc.) devra respecter au minimum les normes de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports (VSS) en la matière. Pour les professionnels comme vous, qui travaillez au quotidien sur des projets de constructions, c'est désormais cette norme qui fixe les exigences à respecter. En intégrant ces nouvelles règles dès le départ du projet, il est possible non seulement de garantir la conformité avec la loi, mais surtout d'éviter des modifications coûteuses en fin de chantier afin de satisfaire la demande des utilisateurs.

Il faut aussi souligner que l'intégration de stationnement vélo apporte une véritable plus-value à vos projets et ne doit absolument pas être perçue comme une contrainte. Ces aménagements améliorent l'accessibilité des bâtiments, constituent un critère de qualité reconnu et répondent à une demande réelle en lien avec les enjeux actuels de mobilité durable. Un bâtiment doté de stationnement vélo pratique, accessible et bien intégré, valorise le projet, le rend plus attractif pour les jeunes actifs et les familles, et garantit une accessibilité pour toutes et tous, y compris les enfants. Nous vous encourageons donc vivement à y réfléchir dès le début de la conception, afin que cet aménagement soit pleinement intégré à l'architecture et à la fonctionnalité du bâtiment.

OO PRO VELO

VALAIS / WALLIS

Pour vous aider à intégrer efficacement les stationnements vélos dans vos projets, nous vous suggérons de suivre la démarche suivante (celle-ci varie en fonction de chaque projet) :

1. Évaluer le **besoin** en fonction du type d'utilisateurs, de leurs pratiques de la mobilité douce, des perspectives d'évolution ;
2. Évaluer les **espaces disponibles** (intérieur / extérieur, commun / privé) ;
3. En priorité, affecter un **espace intérieur fermé** pour les vélos, par exemple un local au rez-de-chaussée proche de l'entrée avec un accès direct depuis l'extérieur, ou une surface dans le parking souterrain à proximité immédiate de l'entrée ;
4. En complément, prévoir des **places extérieures couvertes** (box métallique ou pavillon extérieur lié à l'accès ou au jardin) ;
5. Prévoir également des **places extérieures pour les visiteurs** s'il n'en existe pas déjà sur le domaine public.

Pour vous accompagner, nous pouvons vous recommander plusieurs guides :

- **Guide vélo**, qui présente les recommandations techniques pour des stationnements de qualité : <https://www.guide-velo.ch/fr>
- **Manuel stationnement des vélos de la Conférence Vélo Suisse** : https://www.velokonferenz.ch/download/pictures/5b/h4biyo1n7rq1uplof4ogdgt4064aps/stationnement_des_velos_manuel.pdf
- **Guide de la ville de Sion**, qui détaille les bonnes pratiques locales : <https://www.sion.ch/mobilite/50960>

Pour le comité de PRO VELO Valais



Philippe Jansen

Secrétaire de PRO VELO Valais



Christopher Willcocks

Membre de PRO VELO Valais